
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 11 janvier 2021 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement
M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement
M. Craig Sauvé, conseiller de ville
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville
Mme Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

M. Sylvain Villeneuve, directeur d'arrondissement
Mme Sylvie Parent, secrétaire d'arrondissement
Mme Stéphane Cardinal, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social
Mme Tonia Di Guglielmo, directrice – Services administratifs
M. Claude Dubois, directeur - Travaux publics
M. Marc-André Hernandez, directeur - Aménagement urbain et patrimoine
M. Jean-Marc Schanzenbach, commandant - Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 15
Mme Daphné Claude, secrétaire-recherchiste – Greffe

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 05.

10.01

CA21 22 0001

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 janvier 2021

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'ajouter l'item suivant à l'ordre du jour :

- 20.01 Approuver une modification à l'Accord de développement intervenu le 8 novembre 2012, entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe-Saint-Charles inc., relatif au projet de développement et de mise en valeur du site des Ateliers du CN (dossier 1208677002)

D'adopter l'ordre du jour modifié de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

CA21 22 0002

Approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 27 novembre 2020, à 13 h, et le 7 décembre 2020, à 19 h

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 27 novembre 2020, à 13 h, et le 7 décembre 2020, à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

Période de commentaires des élus

Le maire Dorais aborde les points suivants :

- Retour sur l'action municipale en 2020;
- Instauration du couvre feu;
- Activités hivernales;
- Anciens terrains du CN;
- Déneigement.

Le conseiller Vaillancourt aborder les points suivants :

- Activités hivernales.

La conseillère Sigouin aborde les points suivants :

- Circuit d'œuvres d'art public;
- Modification règlementaire du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme;
- Dossiers PIIA;
- Consultations publiques écrites;
- Organismes partenaires.

La conseillère Thiébaud aborde les points suivants :

- Transition écologique;
- Plan climat 2020-2030;
- Consultations publiques écrites;
- Projet particulier dans Griffintown.

Le conseiller Sauvé aborde les points suivants :

- Pandémie de Covid-19.

10.04

Période de questions et commentaires du public

À 19 h 51 le maire annonce le début de la période de questions. La personne mentionnée ci-dessous adresse une question relative au sujet suivant :

Karim Ikrimah:	plomb dans l'eau
Kimi Hawkes	propreté
Fanny Perret (Coopérative d'Habitation La Pointe Amicale)	anciens ateliers du CN
Marcel Sévigny (7 À NOUS)	Bâtiment 7
Marc Yott	règlement 11-018 et norme ISO 37001
Sébastien Laliberté (Regroupement Information Logement):	anciens ateliers du CN
Karine Triollet (Action-Gardien, CDC de Pointe-Saint-Charles)	anciens ateliers du CN

La période de questions prend fin à 20 h 08.

10.05

Période de commentaires du public - Demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 757, rue des Seigneurs, une marge arrière minimum de 2,70 mètres - Lot 1 851 804 du cadastre du Québec (dossier en 40.01)

Aucun commentaire reçu dans le cadre de la consultation écrite tenue du 5 au 21 décembre 2020.

10.06

Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire mentionne le rapport est déposé sur le site Internet de l'arrondissement.

10.07

Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Le maire mentionne les dossiers concernant l'arrondissement qui étaient inscrits pour adoption par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération au mois de décembre.

10.08

CA21 22 0003

Approuver une modification à l'Accord de développement intervenu le 8 novembre 2012, entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe-Saint-Charles inc., relatif au projet de développement et de mise en valeur du site des Ateliers du CN (dossier 1208677002)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'approuver une modification à l'Accord de développement intervenu le 8 novembre 2012 (CG12 0402), entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe Saint-Charles inc., relatif au projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN, le tout suivant les termes et conditions du projet d'addenda joint au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1208677002

CA21 22 0004

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 30 novembre 2020 (dossier 1207279033)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2020, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable de novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1207279033

CA21 22 0005

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 757, rue des Seigneurs, une marge arrière minimum de 2,70 mètres - Lot 1 851 804 du cadastre du Québec (dossier 1218677014)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 15 décembre 2020.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'accorder une dérogation mineure visant à permettre, pour l'immeuble portant le numéro 757, rue des Seigneurs (lot 1 851 804 du cadastre du Québec), la transformation du bâtiment avec une marge arrière minimum de 2,70 mètres, et ce malgré l'article 85 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1208677014

CA21 22 0006

Donner un avis de motion et prendre acte du dépôt de projet de Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (RCA20 22013) (dossier 1207279028)

La conseillère Thiébaud donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (RCA20 22013), sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (RCA20 22013).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1207279028

CA21 22 0007

Donner un avis de motion et adopter un premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) - constructions hors-toit et logements en sous-sol dans les zones 0483 et 0537 - usage complémentaire de production artisanale de bière ou d'alcool - Ateliers du CN (dossier 1198677001)

Le conseiller Sauvé donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) concernant les constructions hors-toit et les logements en sous-sol dans les zones 0483 et 0537 ainsi que l'usage complémentaire de production artisanale de bière ou d'alcool (Ateliers du CN);

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) ;

De déléguer au secrétaire d'arrondissement le pouvoir de procéder à la consultation publique requise dans le respect des dispositions de l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1198677001

CA21 22 0008

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA10 22012) afin de modifier la durée des mandats des membres (dossier 1208678019)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 décembre 2020;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 décembre 2020;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA10 22012) afin de modifier la durée des mandats des membres, qu'il soit numéroté RCA21 22001 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1208678019

CA21 22 0009

Adopter un règlement distinct - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les tarifs (RCA19 22012), le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019) et le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) pour une transition écologique (dossier 1208856001)

Considérant l'avis de motion du présent règlement donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 25 juin 2020;

Considérant l'adoption d'un premier projet de règlement lors de la séance du conseil d'arrondissement du 25 juin 2020;

Considérant la consultation écrite qui s'est déroulée du 17 au 31 juillet 2020;

Considérant le dépôt du rapport de la consultation écrite lors de la séance du conseil d'arrondissement du 17 août 2020 (dossier 1207279016);

Considérant l'adoption du second projet de règlement lors de la séance du conseil d'arrondissement du 14 septembre 2020;

Considérant qu'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande de participation référendaire a été diffusé le 23 septembre 2020;

Considérant qu'une demande valide de participation référendaire provenant d'une (1) zone concernée a été reçue conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

Considérant l'adoption du règlement résiduel lors de la séance du conseil d'arrondissement du 7 décembre 2020;

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement distinct intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les tarifs (RCA19 22012), le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019) et le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) pour une transition écologique », qu'il soit numéroté 01-280-58 et qu'il soit soumis aux approbations requises par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1208856001

CA21 22 0010

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution autorisant un maximum de 12 places assises, aux fins de la consommation d'aliments en cour arrière pour un usage « épicerie » au 2069, rue Wellington (dossier 1208678015)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 26 octobre 2020;

Considérant l'adoption d'un premier projet de règlement lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 novembre 2020;

Considérant la consultation écrite qui s'est déroulée du 19 novembre au 3 décembre 2020;

Considérant le dépôt du rapport de consultation à la séance du 7 décembre 2020;

Considérant que les dispositions susceptibles d'approbation référendaire contenues au second projet de résolution n'ont fait l'objet d'aucune demande valide de la part des personnes intéressées afin qu'un projet de résolution qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2);

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution autorisant un maximum de 12 places assises, aux fins de la consommation d'aliments, en cour arrière, pour un usage « épicerie » au 2069, rue Wellington, aux conditions suivantes :

- Aucun équipement utilisé pour l'exploitation d'un commerce ne doit être laissé à l'extérieur;
- La danse, les représentations théâtrales ou cinématographiques, les concerts, les spectacles, l'usage d'appareils sonores ainsi que la cuisson d'aliments sont interdits;
- L'emplacement de la terrasse doit respecter le plan d'architecte soumis;
- Les heures permises d'opération sont de 8 h à 20 h tous les jours de la semaine. En dehors de ces heures prévues, l'occupation de la terrasse est strictement interdite.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1208678015

Il est proposé par le conseiller Sauvé, appuyé par le conseiller Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 40.07 à 40.08 de l'ordre du jour.

CA21 22 0011

Retirer un (1) espace de stationnement tarifé sur la rue Notre-Dame Ouest, entre les avenues Greene et Atwater (dossier 1207365003)

Considérant la boîte de jonction marquée sur la rue Notre-Dame Ouest, à l'ouest de l'avenue Atwater;

Considérant le paragraphe 6° de l'article 4 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De retirer l'espace de stationnement tarifé SP484;

De conserver toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1207365003

CA21 22 0012

Retirer trois (3) espaces de stationnement tarifés sur le boulevard Monk, entre les rues Saint-Patrick et Allard (dossier 1207365004)

Considérant le réaménagement du boulevard Monk et l'aménagement de descentes de trottoir pour piétons;

Considérant les besoins opérationnels de la bibliothèque Marie-Uguay;

Considérant le paragraphe 6° de l'article 4 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De retirer les espaces de stationnement tarifés SQ195, SQ333 et SQ349;

De conserver toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1207365004

CA21 22 0013

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 5757, boulevard Monk (dossier 1204824016)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), les plans préparés par Duo Khai Dao, architecte, déposés et estampillés en date du 21 décembre 2020 par la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 5757, boulevard Monk.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1204824016

CA21 22 0014

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour les immeubles portant les numéros 500 à 536, rue Richmond (dossier 1208504025)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), les plans d'architecture préparés par Chevalier Morales, déposés et estampillés en date du 7 décembre 2020 par la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation situé au 500 à 536, rue Richmond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1208504025

CA21 22 0015

Approuver les nouveaux plans PIIA - Projet de construction de l'immeuble portant le numéro 370, rue des Seigneurs (dossier 1193459012)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les nouveaux plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), les plans préparés par Daniel S. Pearl, architecte, déposés et estampillés en date du 3 décembre 2020, par la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la construction du bâtiment situé au 370, rue des Seigneurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1193459012

CA21 22 0016

Approuver les nouveaux plans PIIA - Projet de construction de l'immeuble situé aux 1330 et 1332, rue Ottawa - Lots A-1a et A-1b - Les Bassins du Nouveau Havre (dossier 1194824031)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), les nouveaux plans préparés par François Beaulieu, architecte, déposés et estampillés en date du 25 novembre 2020 par la direction de l'Aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction de l'immeuble situé aux 1330 et 1332, rue Ottawa - Lots A-1a et A-1b - Les Bassins du Nouveau Havre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1194824031

CA21 22 0017

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 38, rue du Square-Sir-George-Étienne-Cartier (Bâtiment E du projet 4700 Saint-Ambroise) (dossier 1208504024)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), les plans d'architecture préparés par Atelier Chaloub Architectes, déposés et estampillés en date du 30 novembre 2020 par la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment « D » situé au 38, rue du Square-Sir-George-Étienne-Cartier.

VOTE

Votent en faveur: Alain Vaillancourt, Craig Sauvé et Anne-Marie Sigouin

Vote contre: Sophie Thiébaud

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.13 1208504024

CA21 22 0018

Prendre acte du dépôt du rapport de consultation écrite - Projet particulier modifiant certaines dispositions des résolutions CA18 220029 et CA19 220016, autorisant le redéveloppement de l'îlot formé des rues Guy, William, Barré et du prolongement de la rue Lusignan (dossier 1204334010)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du rapport de la consultation écrite du projet particulier modifiant certaines dispositions des résolutions CA18 220029 et CA19 220016, autorisant le redéveloppement de l'îlot formé des rues Guy, William, Barré et du prolongement de la rue Lusignan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1204334010

CA21 22 0019

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution modifiant certaines dispositions des résolutions CA18 220029 et CA19 220016, autorisant le redéveloppement de l'îlot formé des rues Guy, William, Barré et du prolongement de la rue Lusignan (dossier 1204334010)

Considérant l'impossibilité de débiter les travaux de construction avant le délai du 15 janvier 2021;

Considérant l'impact de la perte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire pour la cession du lot social à la Ville et pour les discussions concernant l'implantation d'un projet institutionnel sur le site;

Considérant l'enjeu de la démolition des bâtiments pour permettre la relocalisation du stationnement ailleurs sur le site du projet (stationnement des employés de GardaWorld), afin de céder le lot social à la Ville;

Considérant l'ajout d'une piste cyclable sur la rue William;

Considérant la consultation écrite qui s'est déroulée du 9 au 23 décembre 2020;

Considérant le dépôt du rapport de cette consultation à la présente séance;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution modifiant certaines dispositions des résolutions CA18 220029 et CA19 220016, autorisant le redéveloppement de l'îlot formé des rues Guy, William, Barré et du prolongement de la rue Lusignan, selon les autorisations et les exigences énumérées ci-dessous et malgré la réglementation applicable :

- Abroger, pour la résolution CA19 220016, la disposition suivante :
« D'interdire les accès véhiculaires sur la rue Barré »
- Remplacer, pour la résolution CA19 220016, la disposition suivante :
« D'exiger, avant que soit émis le permis de démolition, qu'une demande de permis de construction, conforme au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et à la présente résolution, soit déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, que les frais rattachés à cette demande soient acquittés et que les plans accompagnant la demande aient été approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019) »

par la disposition suivante :

« D'autoriser l'émission du permis de démolition une fois que la garantie financière mentionnée à la résolution CA19 22 0016 sera déposée. »

- Remplacer, pour les résolutions CA18 220029 et CA19 220016, la disposition suivante :

« Les travaux de démolition et de construction visés par la présente résolution devront débiter dans les 36 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet. »

par la disposition suivante :

« Les travaux visés par les résolutions CA18 220029 et CA19 220016 devront débiter au plus tard le 14 janvier 2023. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution et aux résolutions CA18 220029 et CA19 220016 seront nulles et sans effet. »

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.15 1204334010

CA21 22 0020

Déposer les déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement (dossier 1207279032)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement, madame Sophie Thiébaud et monsieur Alain Vaillancourt, et ce, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
60.01 1207279032

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 20 h 27, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
Maire d'arrondissement

Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 février 2021.

Initiales Sylvie Parent